

Aménagement : premières avancées pour la feuille de route décarbonation

L'action est en phase avec la première déclaration d'Elisabeth Borne, Première ministre. Le premier copil s'est tenu le 27 avril, le prochain se tiendra fin juin. Et, ce 10 mai, la feuille de route de décarbonation de la filière de l'aménagement a été officiellement confiée à Anne Fraisse, directrice générale d'Urbain des Bois. Toutes les lettres de mission des 14 filières économiques principales responsables des émissions de gaz à effet de serre ont été signées parallèlement. Objectif : aboutir en janvier 2023, pour nourrir la loi de programmation "énergie climat".

Il aura fallu attendre la réélection du président de la République pour signer les 14 lettres de mission officialisant l'écriture de 14 feuilles de route visant à décarboner les filières les plus polluantes de l'industrie française. En effet, la volonté qu'elles traduisent d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre est en phase avec la priorité donnée par le président réélu à la transition écologique.

La nouvelle Première ministre, Elisabeth Borne, première femme à incarner la fonction depuis Edith Cresson, voici trente ans, a peu parlé, sur le perron de l'Hôtel Matignon, mais ce fut pour dédier sa nomination "à toutes les petites filles - allez au bout de vos rêves", et aussi pour affirmer avec force que sur "le défi climatique et écologique" [...] "il faut agir plus vite et plus fort, en associant davantage les forces vives de nos territoires". En phase, donc.

De fait, sur cette initiative d'origine européenne, la continuité est assurée. La Première ministre trouve parmi ses nombreux dossiers, la préparation de la stratégie française "pour l'énergie et le climat", que vont accompagner les feuilles de route pour la décarbonation de 14 filières économiques. Avec l'objectif de réduire d'au moins 55% d'ici 2030 les émissions nettes par rapport à 1990 à l'échelle de l'Union européenne.

Le début des travaux du comité de pilotage

Ainsi, Anne Fraisse, DG d'Urbain des Bois (Groupe Icade) est chargée, en copilotage avec la DGALN, de "fixer la méthode", et de mettre en place un comité de pilotage, pour "décarboner la chaîne de valeur de la filière de l'aménagement", indique la lettre de mission signée par Barbara Pompili et Emmanuelle Wargon le 10 mai.

"De nouvelles approches doivent être mises en place pour enclencher les évolutions systémiques qu'exige l'atteinte de nos objectifs climatiques", affirme pour commencer la lettre de mission adressée à Anne Fraisse, que Cadre de Ville a pu consulter.

Le travail doit tout d'abord "établir un état des lieux des émissions de la chaîne de valeur" de l'aménagement, et des travaux de décarbonation existants.

Comment quantifier les effets de la sobriété foncière ?

"L'application d'objectifs chiffrés à l'aménagement de la ville n'est pas simple", commente Anne Fraisse ce 16 mai pour Cadre de Ville. "Des secteurs comme l'automobile disposent déjà de trajectoires chiffrées. Mais sur les questions urbaines, on manque de données de départ. Le ZAN, on ne sait pas quel est son impact quantitatif sur la réduction des GES."

L'équipe en charge de la feuille de route lance de ce fait un travail technique pour établir un état des lieux. "C'est un travail d'évaluation et de chiffrage, déjà pour voir où les décisions déjà prises nous mènent, comme la loi Climat." Une mission dans la mission, à visée technique, est en train de se mettre en place.

Un appel aux contributions écrites

Le comité de pilotage qui regroupe toutes les professions concernées se penchera sur le périmètre d'étude à couvrir lors de sa prochaine réunion fin juin. Il a lancé un appel à contributions écrites, à adresser au ministère à l'attention de Jean-Marie Quémener,

L'une des questions à résoudre tourne autour de la création de valeur dans l'aménagement. Le comité de pilotage va notamment explorer les pistes de retouches de la fiscalité locale, une fiscalité fondée sur la construction et le bâti, et qui donc encourage l'étalement urbain, plutôt que le recyclage.

Recycler sans faire exploser les prix

"Il y aura des enjeux majeurs autour de la planification, estime Anne Fraisse, et des moyens de favoriser le recyclage de la ville, pour faire en sorte que l'on vienne plus recycler l'existant sans faire exploser les prix." La solution serait dans un nouveau fonds friche ? "On ne peut pas tout subventionner. Certes c'est un levier, mais il faut savoir ce que l'on veut privilégier comme recyclage foncier. Il faudra mettre l'argent où il sera le plus efficace en termes de sobriété et de GES."

Le comité de pilotage devrait "adresser toutes les échelles". Et Anne Fraisse de préciser : "Celle de l'aménagement du territoire nécessairement, celle du territoire, celle du quartier, et celle de l'îlot. Ces quatre niveaux sont pertinents pour traiter la décarbonation. Il faudra trouver comment les articuler..."

A-t-elle déjà l'intuition de l'atterrissage de la démarche qui lui est confiée ? "En fonction des choix politiques qui suivront la feuille de route, cela peut bouleverser la vision des acteurs de la ville, sachant qu'il y a des interdépendances très fortes avec les quatre feuilles de route des filières transport, et celle du cycle de vie du bâtiment pilotée par Etienne Crépon directeur du CSTB." Il faudra également regarder les interactions avec la feuille de route sur les déchets, celle sur la chimie, sur la production d'énergie, et les deux qui concernent l'agriculture Mais où donc va s'arrêter la ville ?

